

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 842-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 5^e jour de novembre 2018, le règlement 842-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 589-2007 afin d'intégrer les dispositions du règlement de modification au SADR no 285-2018 de la MRC de Lotbinière.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2018.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 5 décembre 2018.



Cathy Bergeron
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 5 décembre 2018.



Cathy Bergeron
Directrice générale adjointe